

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

L'An deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

Etaient présents : LE FUR Pauline, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, SOMMIER Jean-Yves, DE QUATREBARBES Sophie, FAYE Michel, TISSANDIER Sarah, DIA Lamine, GOINDIN Catherine, KONÉ-DIALLO Moussa, HAMMOUDI Nadège, SOL Hélène, FRUCHTER Dominique, PETIT Antoine, VENTURINI Aline, VICARI Christine, DURAND Emmanuel, JOUADI Noëlle, POUTIERS Cécile, BENACHOUR Yacine, BIERRE Florian, BOUSADA Hajar, PONCET Ninon, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, ANTONUCCI Claudine, VASTEL Laurent, LAURENCIN Guillaume, ASSANTE Malika, COLLET Cécile, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

FREDOUILLE Jean-Jacques

pouvoir à

MERGY Gilles

VAN OOSTEREN Stein

pouvoir à

MESSIER Maxime

RENAUX Michel

pouvoir à

VASTEL Laurent

CONSTANT Pierre-Henri

pouvoir à

GALANTE-GUILLEMINOT Muriel

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme BOUSADA Hajar est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1650,

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, avoir au moins 18 ans révolus, jouir de leurs droits civiques, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux et familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal,

Considérant que cette liste sera soumise à la Direction Générale des Finances Publiques qui désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour siéger à cette commission,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret,

Vu la liste ci-annexée,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter la liste de proposition, ci-annexée, des 32 contribuables proposés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire

La secrétaire de séance
BOUSADA Hajar



Pauline LE FUR

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 15/07/2026
Publication/Affichage le : 15/07/2026
Pour la Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le



ID : 092-219200326-20260618-DEL260618_20-DE

	<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
1	M	Mergy	Gilles
2	Mme	Brobecker	Astrid
3	M	Messier	Maxime
4	Mme	Poggi	Léa-Iris
5	M	Sommier	Jean-Yves
6	Mme	De Quatrebarbes	Sophie
7	M	Faye	Michel
8	Mme	Dandrel	Chantal
9	M	Mouldaïa	Ahmed
10	Mme	Pouradier	Odile
11	M	Vastel	Laurent
12	Mme	Collet	Cécile
13	M	Cicerone	Stéphane
14	Mme	Chanaud	Iris
15	M	Giraud	Michel
16	M	Renaux	Michel
17	Mme	Goindin	Catherine
18	Mme	Hammoudi	Nadège
19	M	Kone-Diallo	Moussa
20	M	Desbordes	François
21	M	Petit	Antoine
22	Mme	Venturini	Aline
23	M	Fruchter	Dominique
24	Mme	Sol	Hélène
25	M	Benachour	Yacine
26	Mme	Poutiers	Cécile
27	M	Fredouille	Jean-Jacques
28	Mme	Vicari	Christine
29	M	Durand	Emmanuel
30	Mme	Tokam	Lionel
31	M	Van Oosteren	Stein
32	Mme	Jouadi	Noëlle